

## Lévesque, Claudette

---

**De:** Jacques Roberge [jroberge15@videotron.ca]  
**Envoyé:** 8 mars 2014 19:59  
**À:** Greffe  
**Objet:** La Ville de Boisbriand informe ses citoyens sur les compteurs de nouvelle génération  
Verser au dossier R3863-2013 et dossier 3854-2013

Madame Louise Pelletier et Madame Sophie Giner,

Boisbriand est une Ville qui informe sa population, notamment dans le dossier des compteurs de nouvelle génération, et ce sur des aspects non révélés par Hydro Québec comme ceux concernant des recherches et découvertes en Europe, révélées par des somnités, telles le Pr Luc Montagnier, le Pr Dominique Belpomme, le Dr Pierre Sauvet, le Dr Philippe Lebar, le Dr Gérard Dieuzaide, Maître Richard Forget et le Dr Annie Sasco..

Dans le cadre du dossier des compteurs de nouvelle génération, plusieurs activités se sont déroulées, et d'autres sont à venir, dans notre secteur des Basses et Hautes Laurentides.

Ainsi, le

-- 17-07-14 Conférence de presse avec des représentants de 3 hebdomadaires par Madame Acosta, Jacques Roberge et autres pour annoncer des conférences et aviser des citoyens de moyens à leur disposition pour faire respecter leur choix;

-- 20-08-14 Rencontre du conseil municipal de Boisbriand, pour demander d'autoriser le prêt d'une salle pour informer des citoyennes et citoyens sur le dossier controversé des compteurs. Cette demande est acceptée; la Ville publiera même sur ses réseaux sociaux la tenue de la conférence qui sera donnée par Madame Maria Acosta;

-- 10-09-14 Présentation par Boisbriand refuse, d'une demande de résolution appuyant la résolution du 29 mai 2013 de l'Assemblée Nationale du Québec, demandant à Hydro Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients, qui ne veulent pas de compteurs de nouvelle génération, en leur permettant de choisir un autre type de compteur sans leur imposer des frais punitifs qui sont actuellement de 137\$ à l'installation et 206\$ annuellement et de transmettre la résolution à la MRC Thérèse-De Blainville, à Mme Hélène Daneault, députée de Groulx, M. Sylvain Pagé, député de Labelle, et à l'Assemblée Nationale du Québec;

-- 17-09-14 La Proposition de Boisbriand refuse est acceptée et devient la résolution No.2013-08-558 de la Ville de Boisbriand;

-- 26-03-26 Dans le cadre d'un festival de six films sur les ondes nuisible ou sales, qui seront projetés dans plusieurs régions du Québec le film; **Les sacrifiés des ondes** ou des somnités mentionnées ci-haut font état des conclusions de leurs recherches, sera projeté à la Maison du citoyen de Boisbriand.

J'ose espérer que la Régie de l'Énergie respectera les citoyens dans leur choix sans les pénaliser. HQ est un fournisseur de services et, dans notre société démocratique ce n'est pas le vendeur (dans ce dossier HQ) qui doit déterminer ou forcer un acheteur à acheter tel ou tel produit, et cela, même si l'acheteur de ce service n'a pas les moyens de payer, comme il le faisait déjà depuis de nombreuses années, pour

la lecture du compteur par HQ. Maintenant, devra-t-il payer en double pour une lecture qui était déjà couverte et payée dans sa facture d'électricité?

Jacques Roberge  
Boisbriand